

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines et les sociétés ayant une note inférieure à 10/20 sur le pilier environnement.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

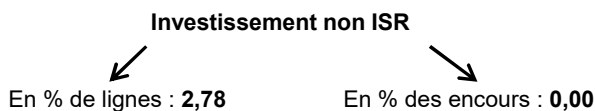
L'univers est composé de 330 valeurs, l'analyse fondamentale de l'entreprise le réduit à 180, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner environ 100 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2021

Palatine Planète : 15,43 / 20

EuroStoxx 50 : 15,66 / 20 (périmètre 100,00%)



Historisation des notes

Note Mars 2020	Note Juin 2020	Note Sept. 2020	Note Déc. 2020
15,34/20	15,60/20	15,50/20	15,30/20

Commentaire extra-financier

VENTES : **VEOLIA** : le titre a été sorti du portefeuille afin de respecter les engagements de la politique charbon de Palatine Asset Management.

UMICORE : Umicore a renforcé ses efforts pour intégrer les risques et opportunités liés au climat dans son modèle économique. La société travaille à optimiser ses processus de production pour réduire ses émissions de GES et augmenter la part des produits de son portefeuille qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone. Umicore a signé un accord-cadre international avec le syndicat IndustriALL sur l'implémentation de ses politiques en matière de droits de l'homme, d'égalité des chances, sur les conditions de travail, l'éthique et la protection de l'environnement. De plus, Umicore a adopté une approche avancée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de minéraux.

GEBERIT : plus de la moitié des membres du conseil sont considérés comme indépendants et les membres semblent avoir une expérience dans le secteur d'activité de l'entreprise. De plus, le conseil est évalué régulièrement et réélu chaque année. En outre, les questions de RSE sont discutées au niveau du Conseil, comme l'éthique des affaires. Geberit dispose d'un système de management environnemental certifié ISO 14001 qui couvre 96% des sites de production de la société.

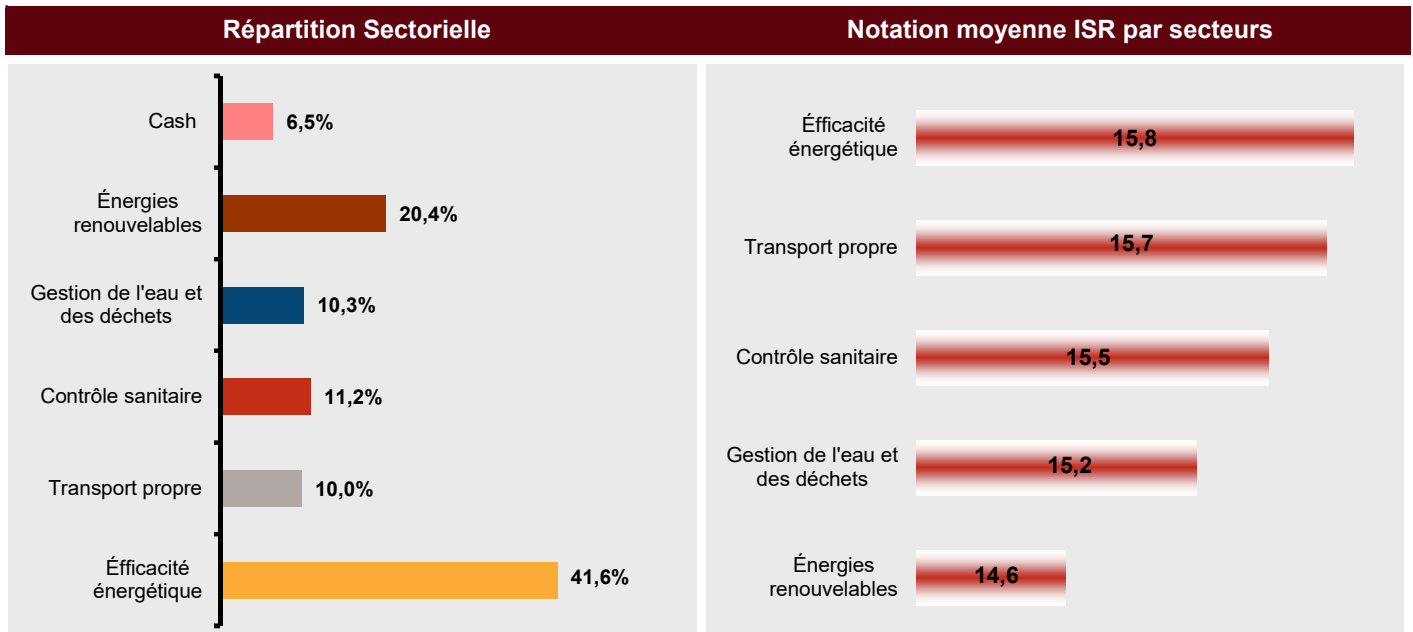
ACHATS : **BUREAU VERITAS** : est engagé à assumer toutes ses responsabilités en matière d'environnement. Son engagement sur la prévention de la corruption répond également à ses principales responsabilités. De plus, un programme de conformité dédié à l'éthique est en place. Le groupe a formalisé un engagement exhaustif contre la discrimination et en faveur de la diversité sur le plan social.

NEOEN : l'engagement de Neoen sur le changement climatique se traduit par son implication à 100% dans des projets de production d'énergie à partir de sources éoliennes et solaires. De plus, la société s'est fixée un objectif d'une capacité de plus de 10 GW d'énergies renouvelables en exploitation ou en construction d'ici la fin du 2025. Ayant des activités dans des pays considérés comme à risque la société a commencé à dispenser aux salariés une formation sur la corruption et à réaliser des audits externes. Neoen a également dévoilé ses engagements en matière d'accès à l'énergie dans les pays en développement.

AIR LIQUIDE : a des performances avancées ou robustes sur les questions liées à la santé/sécurité des employés, la pollution accidentelle et la sécurité des produits.

L'entreprise est un acteur important de la chimie verte, avec des moyens importants alloués à des sources d'énergie sans carbone, y compris dans les carburants à base d'hydrogène. Les indicateurs environnementaux clés tels que la consommation d'énergie et d'eau ainsi que les GES et autres émissions atmosphériques s'améliorent. Malgré d'importantes acquisitions au cours des dernières années, la société communique peu sur les engagements et les mesures liés à la gestion des réorganisations induites.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2021



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
AIR LIQUIDE	France	Transport propre	5,7%	15,0 / 20
BUREAU VERITAS	France	Contrôle sanitaire	5,6%	17,5 / 20
SUEZ ENVIRONNEMENT	France	Gestion de l'eau et des déchets	5,0%	15,8 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Éfficacité énergétique	4,9%	17,5 / 20
EDP RENOVAVEIS	Espagne	Énergies renouvelables	4,3%	13,3 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	414,5*	245,0**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	35,5*	36,4**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	6,0*	4,6**
INDICATEUR SOCIAL (1)	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	38,4*	38,0*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (1)	% moyen d'administrateurs indépendants	61,6*	67,2*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (1) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	77,8*	84,0*

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

L'empreinte carbone du fonds est supérieure à celle de son indicateur de référence dû à la présence d'un poids important de utilities et de sociétés fortement émettrices en CO2.

De plus, les performances des autres mesures d'impact du fonds sont attendues en amélioration.

(1) Données VIGEO, BLOOMBERG et TRUCOST

* Périmètre 100%

** Périmètre 98,49%

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classons comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine Planète et 98,49% de couverture pour l'EuroStoxx 50 (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00